

Applicable dès le 1er Mai 2018
HONORAIRES DE VENTE DE L'AGENCE
CENTURY 21 PARMENTIER SAINT-MAUR

Honoraires agence à la charge de l'acquéreur le plus souvent ou du vendeur
selon les termes du mandat.

Prix de Vente commission incluse	Commission TTC	Prix de Vente commission incluse	Commission TTC
Parking	3.500€		
De 0 € à 50 000 €	10%TTC avec un minima de 3800€		
De 50 000 € à 69 999 €	5 000 €		
De 70 000 € à 89 999 €	6 000 €		
De 90 000 € à 104 999 €	7 000 €		
De 105 000 € à 122 499 €	8 000 €		
De 122 500 € à 137 499 €	9 000 €		
De 137 500 € à 149 999 €	10 000 €		
De 150 000 € à 170 000 €	11 000 €		
De 170 001 € à 190 000 €	12 000 €		
De 190 001 € à 210 000 €	14 000 €		
De 210 001 € à 230 000 €	15 000 €		
De 230 001 € à 259 999 €	16 000 €		
De 260 000 € à 359 999 €	17 000 €		
De 360 000 € à 1000 000 €	5% TTC du prix de vente		
Au-delà de 1 000 000€	4.5% TTC du prix de vente		

LOCATION D'HABITATION :

LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNES QUI SE LIVRENT OU PRÊTENT LEUR CONCOURS À L'ÉTABLISSEMENT D'UN ACTE DE LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À AUTRUI, EST PARTAGÉE PAR MOITIÉ ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE.

NOS HONORAIRES TANT POUR LE PROPRIÉTAIRE QUE POUR LE LOCATAIRE, SONT DE :

- **12 EUROS TTC PAR MÈTRE CARRE DE SURFACE HABITABLE** CONCERNANT LES HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL, AUXQUELS S'AJOUTENT
- **3 EUROS TTC PAR MÈTRE CARRÉ DE SURFACE HABITABLE** CONCERNANT LES HONORAIRES D'ÉTAT DES LIEUX.

LOCATION DE PARKING / Box : FORFAIT DE 300 € TTC PARTAGÉS PAR MOITIÉ ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE.

HONORAIRES DE GESTION : 7,5 % HT SOIT 9 % TTC DES SOMMES ENCAISSÉES.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE BAUX (HORS TVA) :

12 % TTC DU MONTANT DE LA CESSION, DU FOND DE COMMERCE.

VENTE DE MURS : 7 % TTC DU PRIX DE VENTE

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS :

10 % DU LOYER TRIENNAL H.T. ET H.C. AVEC UN MINIMA DE 3 000 €.